

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1228**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

Technicien de gestion du matériel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Supérieure et d'Application du Matériel (ESAM) (Bourges)	Commandant de l'ESAM, Directeur général de la formation (ESAM)

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314t Etablissement des documents comptables et de gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du titre assure les fonctions d'agent approvisionnement dont le rôle consiste à gérer le stock, les commandes et les dossiers administratifs associés aux actes techniques de réparation de l'atelier au sein d'un régiment. Il dispose d'un poste périphérique du réseau informatique pour effectuer ces actes de gestion sur le système d'information de la maintenance et il est l'interlocuteur entre le chef de l'atelier et l'organisme chargé de satisfaire les commandes émises. Il participe à l'exploitation des ordres de mouvement sur stock dans les magasins (20 à 40 personnels) des établissements à vocation industrielle. Il peut également exercer les fonctions d'adjoint au sein de chaque cellule du service approvisionnement : exploitation des commandes, préparation des expéditions, relations avec les sociétés de transport routier.

Au sein de la section approvisionnement, il est chef d'un groupe de distribution (5 personnels) dont le rôle est d'exécuter les opérations techniques nécessaires à la mise à disposition des articles pour les régiments soutenus, ceci en relation avec le poste exploitation des commandes. Il dispose d'un poste périphérique du réseau informatique pour mise à jour du fichier stock et gestion des emplacements, ainsi que de moyens de manutention adaptés.

Il exerce principalement les activités suivantes :

- Réaliser des actes simples de la gestion des matériels et des approvisionnements
 - Diriger une équipe de magasiniers ou une équipe approvisionnement
 - Exécuter les actes relatifs à la comptabilité des matériels de dotation ou des approvisionnements
- Capacités attestées : - Connaissance des règles de stockage et de manutention.
- Connaissance et maîtrise des différentes opérations de magasinage, de gestion des matériels et des approvisionnements.
 - Connaissance de la réglementation en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail au sein d'un magasin.
 - Connaissance des textes de base et des définitions en matière de stockage, gestion et comptabilité des matériels.
 - Connaissance des principes et des documents relatifs à l'approvisionnement et à la gestion des stocks.
 - Connaissance et exploitation de la documentation et des bases de données d'identification des matériels et pièces de rechange.
 - Maîtrise du système informatique de la comptabilité des matériels et des modules fonctionnels du système d'information de la maintenance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il travaille essentiellement au sein de l'armée de terre.

Emploi accessible : Technicien de gestion du matériel

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Titre accessible aux personnels militaires et civils du ministère de la défense.

La certification comporte trois composantes :

- 1 - Composante 'connaissance de base sur le magasinage' (UV1, coef. 5)
- 2 - Composante 'équipement, comptabilité' (UV2, coef. 48) : équipement des forces, comptabilité matériels en approvisionnement, comptabilité matériels en dotation, Nomenclature, identification
- 3 - Composante 'approvisionnement et informatique' (UV3, coef. 47) : approvisionnement, système informatique gestion, système information maintenance, note d'aptitude

Evaluations sous forme de contrôles continus écrits et d'examens de synthèses pratiques en fin de stage par les formateurs ayant dispensé la formation.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- le directeur général de la formation - le chef de la division formation perfectionnement des cadres - le chef de cours - le directeur de stage - le représentant des stagiaires
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- le directeur général de la formation - le chef de la division formation perfectionnement des cadres - le chef de cours - le directeur de stage - le représentant des stagiaires
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	5 membres dont 2 extérieurs à l'organisme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BMP1 Comptable du service du matériel', niveau V.

Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BMP1 Technique de gestion', niveau V.

Arrêté du 18 décembre 1996 publié au Journal Officiel du 14 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Fin d'homologation à compter du 31 décembre 1996.

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien de gestion du matériel', niveau IV. L'homologation prend effet à compter de 1994.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ARMÉE DE TERRE Ecole supérieure et d'application du matériel
Quartier Carnot
BP 24
18998 Avord Armée

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BMP1 Comptable du service du matériel, niveau V (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août

1980).

- BMP1 Technique de gestion, niveau V (Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993)